

Comment financer ma recherche clinique en libéral ?

BUDGET • BOURSES • ÉTABLISSEMENT • INDUSTRIE • MERRI

01 COMBIEN VA COÛTER MON ÉTUDE ?

Premier réflexe : faire un budget AVANT de lancer l'étude ou d'ouvrir des centres. Les montants ci-dessous sont des repères de construction budgétaire, pas des tarifs réglementaires.

TYPE DE PROJET	ORDRE DE GRANDEUR*	CE QUI COÛTE
Rétrospectif monocentrique simple	2–5 k€	Extraction/nettoyage • base de données • statistiques • rédaction/publication.
Rétrospectif multicentrique	5–15 k€	Conventions/coordination • harmonisation des données • relances • data management.
Registre prospectif RNIPH monocentrique	5–15 k€	DPO / MR-004 si applicable • HDH • e-CRF • recueil/ARC éventuel • data management • biostatistique • avis éthique/IRB à anticiper si nécessaire pour publication.
Registre prospectif RNIPH multicentrique	15–40 k€ et +	Ouverture des centres • conventions • formation • accès e-CRF • coordination • suivi des inclusions • contrôle qualité/monitoring si prévu • clôture.
RIPH 2–3 multicentrique	30–80 k€ et +	Promoteur • CPP / SI-RIPH2G • assurance selon projet • ouvertures de centres • ARC/monitoring • data management • biostatistique • enregistrement public à anticiper.
Essai randomisé (RCT) multicentrique	≥50–100 k€ ; souvent >100 k€	Randomisation • promoteur • CPP / SI-RIPH2G • assurance • ClinicalTrials.gov / registre adapté avant inclusion • monitoring • centres • data management • actes/visites spécifiques.

* Repères indicatifs : les coûts varient fortement selon le nombre de patients/centres, le temps d'ARC, les examens spécifiques, le niveau de monitoring, la promotion et les frais de publication.

MULTICENTRIQUE : LE PIÈGE CLASSIQUE

« Nous sommes nombreux, chacun inclut quelques patients » peut faire une excellente étude... mais une prospective multicentrique crée des coûts fixes : contractualisation et ouverture des centres, coordination, formation, e-CRF, suivi des inclusions et des données, monitoring éventuel, clôture. Budgéter AVANT d'inviter les centres.

02 QU'EST-CE QUE JE DOIS METTRE DANS MON BUDGET ?

Méthodologie / biostat	Calcul d'effectif • plan d'analyse • analyse finale
Qualification / réglementaire	RNIPH : responsable de traitement/DPO → MR-004 si applicable + enregistrement HDH ; avis éthique/IRB à anticiper si utile à la publication. RIPH : promoteur → CPP via SI-RIPH2G + assurance selon le projet. Enregistrement public (ex. ClinicalTrials.gov) à anticiper avant la 1re inclusion selon le design et la revue visée.
Données / e-CRF	REDCap / EasyMedStat • data management • nettoyage
ARC / coordination	Mise en place • recueil • contrôle • monitoring selon étude
Temps des équipes	Médecins • IDE • secrétariat • inclusions / suivi
Examens spécifiques	Biologie • anatomopathologie • imagerie • matériel hors soin
Multicentrique	Ouvertures • formations • relances • clôtures
Publication	Traduction/editing • congrès • open access éventuel

03 COMMENT FINANCER LE PROJET ? — 4 PORTES D'ENTRÉE

1 • BOURSE SFHGL

Premier réflexe pour un projet de recherche clinique libérale. Bourses 2026 : 10 000 à 20 000 € par bourse. Pour les projets déjà structurés, la Cellule Recherche SFHGL peut apporter une orientation méthodologique et aider à identifier les ressources adaptées.

2 • AUTRE BOURSE ADAPTÉE

FARE-SNFGE est accessible aux candidats remplissant les critères de l'appel, sans exigence d'exercice hospitalier dans le règlement 2026 ; jusqu'à 20 000 €. Appels SFED : selon les thématiques et critères de l'année.

3 • ÉTABLISSEMENT / GROUPE

Demander s'il existe un fonds ou compte recherche : politique propre du groupe, budget d'amorçage, ressources de recherche et, lorsque l'établissement est éligible, dotations liées à l'activité scientifique antérieure.

4 • SOUTIEN INDUSTRIEL INSTITUTIONNEL

Un laboratoire peut soutenir la recherche par un don ou un soutien institutionnel versé à la SFHGL, à l'établissement ou à l'organisme porteur, dans le cadre réglementaire applicable. La structure bénéficiaire gère ensuite les fonds affectés au projet en préservant l'indépendance scientifique.

À RETENIR

le scénario le plus fréquent n'est pas de cumuler toutes les sources. Il s'agit souvent d'une bourse principale ± un complément de la structure, ou d'un financement institutionnel/industriel unique adapté au projet.

04 BOURSES : QUELLES PORTES D'ENTRÉE POUR UN HGE LIBÉRAL ?

DISPOSITIF	POUR QUI / POUR QUOI ? • CALENDRIER REPÈRE	LIEN
SFHGL	Recherche clinique libérale. Bourses 2026 : 10 à 20 k€ en endoscopie, MICI et hépatologie. Repère calendrier : appel historiquement lancé autour des JFHOD, avec clôture fin septembre (30/09 en 2024) ; vérifier chaque année le calendrier SFHGL.	Bourses SFHGL
FARE – SNFGE	Recherche clinique HGE ; jusqu'à 20 k€. Accessible au libéral si les critères de l'appel sont remplis. 2026 : ouverture 1er septembre → lettre d'intention avant 21 septembre → dossier complet avant 2 novembre si présélection.	FARE – SNFGE
Autres pistes thématiques	SFED : appels thématiques ; en 2026, bourse endoscopie métabolique/bariatrique publiée en janvier, clôture 28 février, ouverte à tout gastro-entérologue membre SFED.	SFED
	AFEF : appels en début d'année (2026 : LI 15 janvier, dossier 16 mars), mais l'appel général et l'appel cohortes 2026 exigent un exercice en établissement hospitalier/public : pas une porte d'entrée directe pour un libéral pur.	AFEF
	GREP / SNFCP : pas de calendrier de bourse unique ; projets soumis toute l'année. Le GREP aide à la méthodologie, au multicentrique et à la recherche de financements (réunions principales en juin et fin novembre).	GREP / SNFCP
	AFERO : allocation de recherche en obésité ; appel 2026 clôturé le 18 octobre 2025 : penser à surveiller l'automne de l'année précédente. Vérifier l'éligibilité de l'appel en cours.	AFERO

05 GROS PROJET NATIONAL : PENSER COMAD

COMAD – SNFGE

Jusqu'à 100 000 € pour une cohorte / action nationale en HGE.

- Projet d'envergure nationale impliquant des HGE libéraux ET hospitaliers dans plusieurs régions.
- Une structure d'appui doit être identifiée : méthodologie, délégation recherche, société savante promotrice...
- Le coordonnateur doit être membre SNFGE depuis au moins un an.

Calendrier 2026 : ouverture 1er avril → lettre d'intention avant 15 juin ; dossier complet ensuite pour les projets éligibles.

ET SI LE PROJET EST PORTÉ PAR UN LIBÉRAL ?

La SFHGL peut être sollicitée très en amont si son accompagnement ou sa coordination institutionnelle peut aider à structurer le projet et à rendre une candidature COMAD crédible, sous réserve de l'examen du projet et des conditions de l'appel.

[COMAD – modalités 2026](#)

[COMAD – modalités et calendrier](#)

06 MON ÉTABLISSEMENT PEUT-IL FINANCER MA RECHERCHE ?

FONDS / COMPTE RECHERCHE

Certains établissements ou groupes disposent d'un budget propre de soutien à la recherche. Demander comment les projets sont sélectionnés et financés.

POLITIQUE DU GROUPE

Les grands groupes peuvent avoir une direction recherche, une structure de promotion ou des appels internes. Ne pas rester au seul niveau du service.

MERRI / ACTIVITÉ ANTÉRIEURE

Lorsqu'un établissement est éligible, l'activité de publication et de recherche peut contribuer à des dotations MERRI. Leur affectation interne relève de l'établissement : elles ne constituent pas un « compte personnel » du praticien.

QUESTION À POSER À LA DIRECTION

« Existe-t-il un fonds recherche, une direction/référent recherche ou une enveloppe interne susceptible de soutenir ce projet ? »

07 SIGAPS / SIGREC / MERRI : COMPRENDRE EN 2 MINUTES

SIGAPS

PUBLICATIONS

Mesure/valorise notamment les publications scientifiques rattachées à l'établissement.

SIGREC

RECHERCHE / INCLUSIONS

Permet la remontée d'activité de recherche clinique, notamment des inclusions.

MERRI

FINANCEMENT ÉTABLISSEMENT

Certaines allocations aux établissements sont calculées à partir d'indicateurs issus notamment de SIGAPS/SIGREC.

IMPORTANT

le praticien ne « récupère » pas personnellement des points SIGAPS/SIGREC. L'activité contribue à des indicateurs et, lorsque les conditions sont réunies, à des allocations versées à l'établissement.

08 MA CLINIQUE NE TOUCHE PAS ENCORE DE MERRI : QUE FAIRE ?

1 • DEMANDER

Avons-nous une entité de recherche ? un accès SIGAPS/SIGREC ? un référent recherche ?

2 • TRACER

Mes publications sont-elles correctement affiliées ? Nos études et inclusions remontent-elles ?

3 • STRUCTURER

Si non : direction + référent recherche pour organiser l'accès, le rattachement et les procédures.

4 • MUTUALISER SI BESOIN

Si le volume est insuffisant : envisager coopération, entité de recherche commune ou GCS selon l'organisation locale.

En 2026, la DGOS prévoit deux exports annuels SIGAPS/SIGREC pour construire les indicateurs utilisés dans certaines allocations de la campagne MERRI 2027, ainsi qu'une procédure de création d'entité de recherche.

09 LE PLAN DE FINANCEMENT LE PLUS RÉALISTE

PROJET LIBÉRAL / ACADÉMIQUE	Une bourse principale (SFHGL, FARE...) ± complément de l'établissement si nécessaire et autorisé.
PROJET PORTÉ PAR L'ÉTABLISSEMENT / GROUPE	Financement sur fonds recherche / politique institutionnelle / ressources affectées à la recherche.
PROJET AVEC SOUTIEN INDUSTRIEL	Don ou soutien institutionnel versé à la SFHGL, à l'établissement ou à l'organisme porteur, ou financement contractualisé du projet selon le cas ; gouvernance scientifique préservée.
PROJET NATIONAL D'ENVERGURE	Financement de type COMAD ; structure d'appui clairement identifiée. Pour un projet national déjà construit, la SFHGL peut être sollicitée pour envisager un accompagnement ou une coordination institutionnelle, notamment en vue d'une candidature COMAD.

10 SOUTIEN INDUSTRIEL : 4 RÈGLES SIMPLES

INSTITUTIONNEL

Privilégier un versement à la structure porteuse plutôt qu'un financement personnel direct.

INDÉPENDANCE

Le soutien financier ne doit pas transférer implicitement à l'industriel la gouvernance scientifique, l'analyse ou la publication.

CONTRACTUALISÉ

Objet du soutien, budget, utilisation des fonds et responsabilités doivent être formalisés.

DON / SOUTIEN INSTITUTIONNEL

Un laboratoire peut soutenir la recherche par un don institutionnel à la SFHGL. La structure bénéficiaire gère ce soutien dans le cadre réglementaire applicable ; cela ne constitue pas, par principe, un financement personnel du porteur scientifique.

11 AVANT DE LANCER : MA CHECK-LIST

- ☐ Budget réaliste chiffré
- ☐ Règles de cumul vérifiées
- ☐ Coûts multicentriques anticipés
- ☐ Direction / fonds recherche interrogés
- ☐ Source de financement identifiée
- ☐ Structure bénéficiaire définie
- ☐ ARC / data / biostat budgétés
- ☐ SIGAPS/SIGREC vérifiés avec l'établissement

12 LIENS DIRECTS

[Bourses SFHGL 2026](#)

[FARE – SNFGE](#)

[FARE – SNFGE](#)

[COMAD – SNFGE](#)

[SFED](#)

[AFEF](#)

[GREP / SNFCP](#)

[AFERO](#)

DGOS : [SIGAPS](#) / [SIGREC](#) [MERRI](#)

UN PROJET DÉJÀ STRUCTURÉ ? → LA CELLULE RECHERCHE SFHGL PEUT VOUS ORIENTER VERS LES RESSOURCES ET FINANCEMENTS ADAPTÉS : CONTACTRECHERCHE@SFHGL.ORG